

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 4 mai 2021

CP2021_05_53
id. 5690

Le 4 mai 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Sont représentés :

M. BEQ (pouvoir à Mme CABOS), M. BESIERS (pouvoir à M. HENRYOT), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. HEBRARD (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme MAURIEGE (pouvoir à Mme JALAISE)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**ACQUISITION D'UN MÉDIABUS
POUR LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE
DEMANDE DE SUBVENTION**

La médiathèque départementale dispose actuellement d'un bibliobus et d'un musibus pour l'acheminement des livres et phonogrammes auprès des bibliothèques isolées et dépôts du département.

Ces véhicules sont vieillissants et peu écologiques. Par ailleurs, le bibliobus présente des problèmes de dangerosité pour les agents, en l'absence de ceintures de sécurité, dont la pose n'est plus techniquement possible.

Dans le cadre de la volonté du Département de favoriser la proximité des services publics des populations, il est important de poursuivre la desserte de ces bibliothèques et dépôts isolés en garantissant, pour les agents de la médiathèque qui la réalisent, les meilleures conditions de sécurité possibles. La médiathèque départementale doit donc s'équiper d'un nouveau véhicule, plus polyvalent. L'acquisition d'un médiabus permettra, en effet, le transport de documents tout supports, y compris des documents multimédias, et permettra d'externaliser de nouveaux services (médiation et animation culturelles).

Le budget prévisionnel de cette acquisition est estimé à 400 000 € TTC, inscrit au budget 2021.

Le Département peut solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques publiques territoriales (taux allant de 50 % à 70 %).

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter, auprès de la direction régionale des affaires culturelles Occitanie, une subvention de l'État pour l'acquisition d'un médiabus pour la médiathèque départementale.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC